

Réforme des retraites

Faisons le point...

Questions / Réponses

Le passage à un système par points calculés sur l'ensemble des périodes d'activité nie la prise en compte des aléas de la vie et touche particulièrement les femmes.

Le nouveau système sera au contraire plus protecteur pour les femmes !

Aujourd'hui, les pensions des femmes sont inférieures de 42% à celle des hommes ; 20% des femmes doivent travailler jusqu'à 67 ans parce qu'il leur manque des trimestres et 2/3 des majorations de pension accordées au titre des enfants vont aujourd'hui aux hommes.

Dans le nouveau système, la retraite des femmes sera améliorée de 5 à 10% ; la maternité sera compensée à 100% ; il y aura une augmentation de la retraite pour chaque enfant et dès le 1er enfant (8 millions de femmes auront une majoration contre 3 millions aujourd'hui) et le système de réversion sera plus protecteur (90% des bénéficiaires sont des femmes).

Pour les fonctionnaires, dont le calcul de pension est actuellement basé sur les six derniers mois, la mise en place du système par point aura des conséquences dévastatrices sur leurs montants.

Nous sommes soucieux de préserver les retraites des fonctionnaires. Contrairement à aujourd'hui, dans le futur système, les primes seront prises en compte nous reconnaitrons la pénibilité dans la fonction publique alors que ce n'est le cas que dans le secteur privé aujourd'hui.

Plus précisément, nous pouvons d'ores et déjà dire que : les enseignants bénéficieront d'une revalorisation salariale pour garantir un niveau de pension au même niveau que les corps équivalents (leur niveau de pension sera donc préservé, et leur salaire augmenté : ils vont y gagner !) ; dans le cadre de la loi de programmation de la recherche, les chercheurs et enseignants-chercheurs bénéficieront de revalorisation des carrières qui permettra de garantir le niveau des pensions ; pour les fonctions régaliennes (militaires, policiers, pompiers, pénitentiaire), nous garantissons le maintien des départs anticipés à la retraite pour ceux qui ont eu des fonctions dangereuses et nous préserverons aussi les effets des bonifications de retraite qui existent dans les systèmes actuels

Il faut se mobiliser pour le retrait de cette réforme et pour imposer de nouveaux droits

Cette réforme des retraites apporte justement de nouveaux droits et répare des injustices du système actuel.

Elle permettra une meilleure protection des femmes, des travailleurs modestes, des carrières heurtées et accompagnera mieux les mobilités professionnelles.

La réforme créera de nouveaux droits, à commencer par un minimum de retraites de 1000€ pour une carrière complète, et une garantie dans le temps à 85% du SMIC ; une pension majorée dès le 1er enfant ; des pensions de réversion plus protectrices ; la prise en compte des primes dans le calcul des cotisations pour les fonctionnaires ; ceux qui travaillent sur des courtes durées ne cotiseront plus « pour rien » (ex : pour une personne au SMIC, il faut avoir travaillé 150 heures au moins pour valider son trimestre. Si vous n'avez travaillé que 149h, vous n'avez droit à rien, alors que des cotisations retraites ont bien été prélevées sur votre salaire!)

On nous dit qu'il faut réformer alors qu'aujourd'hui le système est à l'équilibre ! Il ne s'agit que d'une réforme d'économie sur le dos des Français.

Le véritable sujet, c'est l'avenir et celui de nos enfants. L'urgence, elle se manifesterà en 2025 si on ne fait rien, ce n'est pas nous qui le disons, c'est le Conseil d'orientation des retraites.

En effet, le Conseil d'orientation des retraites estime que le système de retraite sera en déficit en 2025, et que ce déficit s'aggravera ensuite jusqu'à 2030. Selon lui, le déficit total devrait s'établir autour de 10 Md€ en 2025 : 10 Md€, c'est plus que le budget de la Justice !

Qui peut croire que l'on peut encore attendre sans ne rien faire ? Seul l'équilibre peut garantir un haut niveau de protection sociale aux futures générations et permettre de regagner la confiance perdue par nos concitoyens et en particulier par les jeunes qui, aujourd'hui, sont persuadés qu'ils n'auront pas de retraites.

Et c'est justement parce que l'urgence est demain que nous prenons le temps aujourd'hui de concerter pour réformer avec les partenaires sociaux.

Vous rompez le contrat social qui existe par exemple dans la fonction publique ou dans des régimes spéciaux

Nous voulons au contraire des transitions longues et nous nous donnerons les moyens de préserver les droits acquis.

Ça veut dire quoi ? :

- Toute la carrière passée dans les régimes actuels seront pris en compte avec les règles des régimes actuels : on garantit 100% des droits acquis dans les « anciens régimes » et le nouveau système universel ne s'appliquera que pour la 2ème partie de carrière. Toutes les années jusqu'à 2025 seront calculées selon les anciennes règles. Seules les années à partir de 2025 seront calculées selon les nouvelles règles.
- On garantira notamment tous les droits familiaux acquis dans la 1ère partie de carrière.
- La réforme ne s'appliquera pas à ceux qui sont dans leur dernière partie de carrière, 10 ans, 15 avant le départ à la retraite, c'est en discussion avec les partenaires sociaux.
- Les convergences dans les taux de cotisations se feront en moyenne sur 15 ans, donc de façon très progressive.

Comme on prend toute la carrière et pas les 25 meilleures années, je vais forcément perdre

Au moment de sa mise en place en 2025, on n'enlèvera pas 1 € au système. Les règles de calcul changent, mais il n'y aura pas moins d'argent consacré aux retraites !

On compare des systèmes différents : avec le nouveau système universel, on prend toute les heures travaillées, alors qu'avec le régime actuel, il faut avoir travaillé 150 heures pour s'ouvrir un trimestre.

Par ailleurs, les points acquis dans le nouveau système seront mieux indexés que dans les anciens régimes, me garantissant donc une meilleure retraite.

Non, la réforme des retraites ne réduira pas les inégalités femmes-hommes! L'Institut de la Protection Sociale a publié un rapport pointant les impacts négatifs du projet, qui conduirait de fait à « une baisse de retraite programmée pour de nombreuses femmes

La communication de l'IPS – think-tank financé par des groupes de protection sociale privés qui ont un intérêt à l'échec du système universel des retraites – est un argumentaire erroné et volontairement à charge.

Elle repose sur des simulations incomplètes, irréalistes, et qui ne prennent pas en compte les dispositifs de solidarité dans le système universel de retraite. Les cas-types mis en avant par l'IPS comportent de nombreuses erreurs et sont délibérément orientés.

Ajoutons que l'IPS omet volontairement les inégalités dont souffrent les femmes dans le système actuel. Par exemple, la majoration de 10% pour les parents de 3 enfants bénéficie à 70% aux hommes alors qu'ils ne subissent aucune conséquence de carrière du fait de l'éducation d'un enfant – contrairement aux femmes, pour lesquelles la naissance d'un enfant conduit à une baisse de 25% de leur revenu selon une étude récente de l'INSEE.

De manière plus générale, rappelons la grande fragilité de simulations ou de cas-types faisant des hypothèses sur des paramètres du futur système qui n'ont pas été arbitrés et sont toujours en cours de discussion.

Les 42 régimes spéciaux, ça ne concerne que 3% de la population, c'est loin d'être le sujet central

Il ne s'agit pas d'opposer les Français. En revanche, il s'agit de mettre en place un système de retraite « universel » où les droits seront les mêmes pour tous, en remplacement des 42 régimes actuels. Tout le monde sera traité pareil : les parlementaires, les salariés, les fonctionnaires, les cheminots.

Le système actuel se base sur une logique qui crée des injustices, de la complexité et de la défiance. Cette réforme, c'est aussi un système qui crée de nouveaux droits et qui protège plus (femmes, travailleurs sur courte durée...). Ce n'est pas une réforme « contre » mais « pour ».

Tout le monde y perdra, tout le monde sait que les 130 milliards d'euros de réserves vont être utilisés pour financer la convergence des différents régimes.

On l'a déjà dit. Les réserves ne peuvent servir à boucher des trous ou à faire je ne sais quelle convergence. Elles ne peuvent être utilisées qu'au bénéfice de ceux qui en sont à l'origine. Par exemple, les réserves des avocats serviront aux réserves des avocats.

La réforme des retraites va aggraver le chômage des seniors.

Contrairement à ce que l'on pense, le chômage est plus bas chez les seniors que pour la moyenne des Français (autour de 6% pour les plus de 50 ans). En revanche il est vrai que quand vous perdez votre travail, il est plus compliqué de retrouver un emploi. Par ailleurs, on ne travaille pas à 60 ans comme on travaillait à 30 ans.

Il faut donc progresser sur l'emploi de seniors dans notre pays. Inciter à l'embauche, assouplir les dispositifs qui permettent de cumuler de l'activité et de liquider une partie de la retraite par exemple.

Encourager le temps partiel de fin de carrière... Nous proposerons des mesures ambitieuses sur ces sujets, en lien avec la prise en compte de la pénibilité.

La classe moyenne qui, elle, n'a pas les moyens de se tourner vers l'assurance privée, va encore trinquer

On veut sauver la retraite par répartition. Si on ne fait rien, c'est là que les pensions vont baisser. Et qu'on ouvrira la porte à un système inégalitaire, à de la capitalisation sauvage. Ça n'est pas le projet du gouvernement.

Thomas Piketty a affirmé qu'avec la réforme des retraites, « le gouvernement propose un taux global de cotisation de 28 % jusqu'à 120 000€ de salaire annuel, mais ensuite ça plonge d'un seul coup à 2,8 % ! Par rapport au système actuel, c'est une énorme baisse de cotisation pour les salaires entre 120 000 et 250 000 euros »

Au-delà de 120 000 € de salaire annuel, les salariés ne cotiseront pas, mais ils ne s'ouvriront pas de droits non plus !

Ils s'acquitteront toutefois d'une « cotisation de solidarité », qui ne leur donnera aucun droit, mais qui financera les dispositifs de solidarité pour les retraités modestes : le minimum de pension à 1000 €, la compensation des années de chômage, etc.

Cette cotisation de solidarité sera beaucoup plus élevée qu'aujourd'hui [2,8% versus 2,3% aujourd'hui, soit + 20% ; elle s'appliquera sans limitation de revenu alors qu'aujourd'hui elle est plafonnée au-delà de 250 000€ de revenus/an].

Exemple : Pour un revenu de 30 000€ brut mensuels, c'est 10 000€ par an de cotisation de solidarité qui seront affectés au système de retraite, soit 22% de plus qu'aujourd'hui.

Thomas Piketty se contredit de manière éhontée ! Il a écrit exactement l'inverse en 2008 dans son ouvrage sur les retraites. C'est lui-même qui a recommandé de construire un système plafonné à 120 000 € par mois

Extrait de son ouvrage : "Quel est le bon niveau de plafond pour un système de retraite ? Il n'existe pas de réponse évidente, et nous nous garderons bien de trancher cette question qui mérite d'être débattue. Il nous semble toutefois qu'un plafond de l'ordre de 2 fois le PASS ou au maximum de l'ordre de 3 fois le PASS (=120 000 €) serait raisonnable - voire excessif"

Le gouvernement veut bloquer le financement du système des retraites au niveau de 14% du PIB quel que soit le nombre de retraités et la situations économique du pays : cela se traduira par un effondrement du niveau des retraites.

Trois éléments importants :

- Ce fameux PIB, c'est-à-dire la richesse que nous produisons chaque année dans le pays, il évolue, il grossit chaque année : il permet donc d'absorber à la fois plus de retraités, et la revalorisation des pensions. On n'est donc pas en train de parler d'une masse d'argent finie, d'un gâteau dont on devrait se partager les miettes ; et d'ailleurs tout ce qu'on fait pour soutenir l'emploi et la croissance, c'est bien pour pouvoir aussi financer notre protection sociale.
- Si on veut parler chiffre, regardons un tout petit peu ce qui se passe chez nos voisins ; on dépense 14 points de PIB pour les retraites ; la moyenne c'est 10% en Europe ; donc on est sur la préservation d'un système de retraite qui garantit à la fois des meilleures retraites ailleurs qu'en Europe et sur une durée de retraite nettement plus longue (5 ans de plus que la moyenne !)

- Le Président de la République et le Premier ministre l'ont dit : la priorité est de préserver le pouvoir d'achat des retraités. C'est ce que nous ferons en instaurant une règle d'or pour que la valeur du point ne puisse pas baisser. En revanche, pour que le système reste à l'équilibre, il faudra travailler plus longtemps.